

rédacteur associé du *hansard* a fait à ce propos une remarque que j'aimerais que tous les députés lisent. La question du champ de la caméra est toutefois la moindre de nos préoccupations: ce qui nous préoccupe le plus, c'est la manière dont les divers directeurs des nouvelles utiliseront les films. Que chercheront-ils? Essayeront-ils de trouver des indices de dur labeur, de préparation soignée, d'intelligence, de persévérance, d'intuition? Ou bien rechercheront-ils la sensation et, ce faisant, vont-ils essayer de la provoquer? Montrera-t-on aux nouvelles du soir le député qui pose sa question ou se contentera-on de retransmettre, bon gré mal gré, la réponse du ministre? Il faudra trouver des commentateurs qui comprennent nos procédures, ce qui n'existe pas encore dans la presse écrite. Nous devons aussi clamer que la complexité de nos procédures n'ôte rien à leur pertinence.

Si la télédiffusion apporte vraiment un changement à la Chambre, comme certains l'espèrent et d'autres le craignent, s'agira-t-il d'un changement pour le meilleur ou pour le pire? Sera-t-il accompagné d'un bill sur la liberté d'information pour faire connaître à la population l'essentiel de nos débats comme elle l'espère, ou serons-nous simplement obligés d'abrégé nos discours en vue d'une meilleure télédiffusion plutôt qu'en vue de meilleurs débats? Nous devons espérer—et je l'espère certes—que la télédiffusion, et la réaction du public à cet égard, ne nous obligera pas à siéger ici pendant des travaux qui ne nous concernent pas directement alors que nous devrions être à notre bureau ou en comité en train de discuter de questions qui nous intéressent.

Il est à espérer que la télédiffusion jettera de la lumière sur nos règlements prétendument archaïques. J'imagine que le gouvernement espère, en conséquence, acquérir plus de pouvoir parce que l'exercice du pouvoir est plus divertissant que la tâche fastidieuse de sonder, de retarder, d'exposer, de nuancer, qui est celle de l'opposition. Je peux assurer au gouvernement que nous continuerons de discuter des modifications aux règlements qui donneront au Parlement le pouvoir de vérifier les agissements de l'exécutif, ce qu'il a le devoir de faire, mais nous allons nous opposer à tout changement qui confondrait pertinence et divertissement.

Si vous m'avez bien compris, je viens d'exprimer les doutes d'une personne forcée de s'aventurer en terrain inconnu alors que la prudence et l'expérience lui dictent d'avancer. Nous en avons assez de regarder le gouvernement avancer avec une confiance aveugle et sans limite puis se retirer en laissant flotter les drapeaux et en sonnait les trompettes comme si cette confession criante justifiait un échec prévisible.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler avec insistance que nous avons des réserves à faire, au nom des institutions parlementaires. En tant que parti, nous croyons que le gouvernement sera le seul responsable de sa témérité. Les observateurs se lasseront d'entendre le gouvernement insister que la distribution aux parlementaires d'études faites à même les deniers publics n'est, d'une façon ou d'une autre, jamais dans l'intérêt public. Ils exigeront que le gouvernement réponde autrement que par des pirouettes au cours de la période des questions et ils s'étonneront que des secrétaires parlementaires sans autorité soient chargés de répondre à d'importantes questions en matière de politique, comme ce fut le cas aujourd'hui. Ils s'étonneront également que le Parlement adopte des crédits de plusieurs milliards de dollars sur simple examen superficiel,

Radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre

comme le permet le Règlement actuel de la Chambre. Voilà qui ne manquera pas de susciter l'indignation des téléspectateurs. En fait, la télévision des délibérations de la Chambre indignera tant les Canadiens—j'ai d'autres raisons d'être favorable à cette innovation—qu'elle hâtera sûrement la défaite du parti libéral et marquera pour lui le début d'une longue période de repos dont il a le plus grand besoin.

● (1550)

D'autre part, elle permettra à nos commettants de se rendre compte de la rude besogne que nous accomplissons et dissipera peut-être certaines idées fausses que les cyniques se plaisent à répandre parfois sur notre compte. Je l'espère tout au moins. Pour tout dire, monsieur l'Orateur, nous espérons que la télévision et le parlementarisme sauront faire bon ménage. Le temps seul le dira, car personne à la Chambre ne saurait rien affirmer à cet égard.

La télévision jouera-t-elle à l'avantage ou au désavantage de la Chambre, ou tout sera-t-il comme avant? Voilà une question qui devrait ramener les députés à la réalité; par ailleurs, il est dommage que la résolution telle qu'elle est rédigée ne nous permette pas d'envisager sérieusement toutes les possibilités.

Nous ne manquons pas de précurseurs qui en ont fait l'expérience, et nous ne sommes pas obligés de nous lancer dans la radiodiffusion avec toutes ces inconnues. En Alberta, les cotes d'écoute sont si faibles que les diffuseurs songent à remettre le temps d'antenne à l'organisation de la télévision éducative. En Nouvelle-Écosse, où l'on a fait en 1971 l'expérience de télédiffuser les délibérations de l'Assemblée pendant trois semaines, personne n'a demandé à ce qu'on poursuive l'expérience. En Ontario, où l'on a admis les caméras de télévision à l'Assemblée législative, on n'a pas diffusé grand-chose. En Colombie-Britannique, où il a été recommandé dans de nombreux rapports de téléviser les débats, le gouvernement a fait savoir qu'il ne songeait pas dans l'immédiat à laisser pénétrer la télévision à l'Assemblée.

Les arguments invoqués portent également sur le genre de diffusion qui sera, ultimement, permis. En Saskatchewan où les délibérations de l'Assemblée sont radiodiffusées depuis près de 30 ans on n'a noté que très peu d'effets regrettables. La télévision crée des remous qui lui sont propres, mais il n'est pas prouvé qu'il en soit de même pour la radio. Peut-être la seule conclusion que l'on puisse clairement tirer de tous ces arguments pour et contre est qu'il convient d'examiner attentivement, tout projet important de radiodiffusion et de le mettre prudemment à exécution. Même la plus légère modification à notre Règlement semble susciter plus d'intérêt que le contenu de la résolution relative à la radiodiffusion dont la Chambre est saisie.

Où se trouve, par exemple, l'étude sur les conséquences de cette motion touchant les privilèges parlementaires? Nous pouvons accepter d'écouter les platitudes du leader du gouvernement à la Chambre, mais où est cette étude et quelles en sont les conclusions? Le Parlement va-t-il avoir son mot à dire ou est-ce que c'est le bureau du Conseil privé qui va prendre toute cette affaire en main? Avant d'adopter cette motion, ne devrions-nous pas avoir un rapport de comité sur la possibilité de poursuites en vertu de lois régissant la diffamation? Allons-nous devoir surveiller nos propos? Réciproquement, quelle protection auront les autres Canadiens contre les calomnies télévisées? Il y a une énorme différence entre une réflexion